

Consultation publique révision critères RE100

Comme tous les 2 ans, l'association RE100 effectue une mise à jour de ses critères de labélisation afin de suivre les évolutions réglementaires et marchandes de l'énergie et ainsi permettre à ses membres de conserver leur engagement en faveur de la transition énergétique.

Pour rappel la mise à jour de 2022 du RE100 ajoutait un critère d'âge de moins 15 ans pour les centrales électriques d'origine renouvelable utilisées. Grâce au mécanisme des Garanties d'origine qui intègre la date de mise en service, ce critère a pu aisément être pris en compte et a permis ainsi aux entreprises du RE100 de tracer leur consommation vers ces unités de production récentes et ainsi participer à leur financement.

L'association RE100 avertit que la mise à jour 2024 de leurs critères est en attente de la mise à jour de la méthodologie du GHG Protocol, qui elle aussi est en cours de révision. En effet, le CDP plus généralement et le RE100 utilisent la comptabilité du GHG Protocol pour leurs reportings. Voir notre réponse à la consultation publique du GHG Protocol sur le Scope 2.

En 2024, le RE100 envisage de modifier et ajouter 2 points majeurs dans sa révision.

1. La non-prise en compte de l'électricité provenant de la cogénération thermique renouvelable avec une énergie fossile ou provenant d'hydrogène non-renouvelable.
2. L'obligation d'acquérir des EACs là où le réseau électrique est associé à un marché des EACs et au moins un registre.

Nous félicitons le RE100 de sa proposition d'obligation d'EAC car cela s'inscrit parfaitement avec les évolutions nécessaires dans les marchés où les EAC sont règlementés et en place.

Aujourd'hui avec la méthodologie GHG Protocol actuelle, dans le cadre du scope 2 il y a une double méthode, location-based et market-based. Une telle dualité de comptabilité, rendue possible au sein de la méthodologie de calcul de GES la plus répandue au monde, est un problème pour 2 raisons.

1. Une entreprise peut choisir la méthode de reporting en fonction de l'empreinte carbone qui l'arrange.

2. La méthode location-based ne respecte ni les fondamentaux physiques ni les principes marchands lorsqu'elle est utilisée dans un marché de l'énergie réglementé et associé à un système EAC robuste et fonctionnel.

La méthodologie location-based incite les entreprises à se cacher derrière un mix plus favorable au cas où elles choisiraient de ne pas acheter d'énergies renouvelables. En outre, cette méthodologie repose sur une conception trompeuse des réalités physiques. En Europe en particulier, la plupart des pays sont bien interconnectés. Néanmoins, certaines régions bénéficient de facteurs d'émission de carbone beaucoup plus légers en raison des frontières politiques. La France et la Norvège en sont deux parfaits exemples. En France, bien que le réseau soit couplé la plupart du temps avec le Benelux ou l'Allemagne, une part disproportionnée de la production nucléaire et renouvelable est attribué par défaut aux consommateurs français. Cette erreur entraîne l'inaction des consommateurs basés en France.

Par conséquent, la méthode location-based ne devrait être envisagée que dans les pays où il n'existe pas d'instrument juridique permettant de tracer l'origine de l'énergie consommée.

C'est pourquoi QuiEstVert soutient la proposition du RE100 pour que la méthode location-based soit supprimée partout où il existe un règlement autorisant l'utilisation des EAC et le calcul d'un mix résiduel. Actuellement, le système de double calcul (basé sur le marché et basé sur la localisation) conduit à l'inaction en matière de transition énergétique, à une mauvaise communication et à des mécompréhensions qui aboutissent à des controverses stériles. Il n'incite pas les entreprises à soutenir la transition énergétique en finançant l'électricité d'origine renouvelable.

A propos de l'association QuiEstVert

QuiEstVert est une association regroupant des acteurs du marché de l'électricité et du gaz de source renouvelable et dont la mission est de faire la promotion de la consommation volontaire d'électricité et de gaz verts en France.

Son objectif est de faire la France le 1^{er} consommateur d'électricité et de gaz verts en Europe afin d'inciter à la transition énergétique du réseau électrique européen.

Retrouvez toutes nos actions pour la transition énergétique du mix énergétique européen sur notre site internet : <https://www.quiestvert.fr/>

